

HAUT
BUGEY

AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LA COMMUNE D'ARBENT

Par arrêté n°199/2023 du 16/01/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune d'Arbent.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur la commune d'Arbent.

Le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH),

sur la commune d'Arbent est soumis à enquête publique :

Du lundi 6 février 2023 au lundi 20 février 2023 inclus,

soit pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Madame Catherine BRUN

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération :

www.hautbugey-agglomeration.fr

- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

- En mairie d'Arbent : lundi de 9h00 à 12h00, mardi/mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 9h00 à 12h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Arbent et à Haut-Bugey Agglomération lors des permanences suivantes :

- Le mercredi 8 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Arbent

- Le mercredi 15 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Arbent

- Le lundi 20 février 2023 de 09h00 à 12h00 au siège de Haut-Bugey Agglomération à OYONNAX

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Arbent

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4432>

- Par voie postale, adressé à Madame Catherine BRUN commissaire enquêteur au siège de Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX

- Par message électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-4432@registre-dematerialise.fr

- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Arbent, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

23107591

La Voix
de l'AinCHAQUE
VENDREDI

Pensez à vous abonner !

PRÉFECTURE DE L'AIN

Bureau de l'aménagement,

de l'urbanisme et des

Installations classées

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION

DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2023, a été décidée la mise à disposition du public de la demande d'enregistrement présentée par le GAEC P2MN, dont le siège social est situé à COURTES - 228 route de l'église, concernant l'exploitation d'un élevage de 220 vaches laitières situé à la même adresse, pendant une durée de quatre semaines, du mardi 28 février 2023 à 9H00 au mardi 28 mars 2023 à 12H00 inclus, sur le territoire de la commune de COURTES. L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n°(s) 2101-2-b et 1530-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est soumise au régime de l'enregistrement au titre du Code de l'environnement - Livre V - Titre 1^{er}.

Le dossier de cette demande, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public, resteront déposés à la mairie de COURTES et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Le dossier sera également tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installationsclassées-r516.html>.

Les observations peuvent également être transmises au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain par courrier ou par voie électronique (prefenvironnement@ain.gouv.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de la consultation, soit le mardi 28 mars 2023 à 12H00. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo). Ces observations seront annexées au registre par la Préfète à l'issue du délai de consultation du public. Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

À l'issue de la consultation, la décision relative à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC P2MN fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

23108743

Vente aux enchères

ME BERNASCONI
AVOCAT ASSOCIÉ
DE LA SELARL
BERNASCONI ROZET
MONNET-SUETY FOREST
9 AVENUE ALSACE LORRAINE
01000 BOURG-EN-BRESSE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON D'HABITATION
et TERRAIN ARBORE ATTENANT

SIS A VONNAS (01540) - 6 chemin du Derontay

SUR LA MISE à PRIX DE 72.000 € OUTRE CHARGES

ADJUDICATION le

MARDI 21 MARS 2023 à 14 HEURES

à l'audience des criées du Juge de l'Exécution Immobilière
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE

32 AVENUE ALSACE LORRAINE - 01000 BOURG EN BRESSE

Cette vente est poursuivie à la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE S.A au capital de 1 331 400 718,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B.542.029.848, siège social 182 avenue de France à PARIS (75013) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune de VONNAS (01540) - 6 chemin du Derontay,

Une maison d'habitation et terrain arboré attenant cadastrés section A n° 1337 pour 10a 20ca.

Au rez-de-chaussée : une cuisine, un salon, une salle de bains, un WC, deux chambres, un débarras

Au 1^{er} étage : une chambre en cours de travaux

Le terrain est arboré et comprend une terrasse dallée, un appentis et une remise.

Le bien est occupé par les propriétaires.

Visite par la SCP J.J. CONTASSOT, E. CONTASSOT-NAVARRO, commissaire de justice à VILLARS LES DOMBES (01) le JEUDI 9 MARS 2023 de 14h à 15h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000) le MARDI 21 MARS 2023 à 14 HEURES sur la mise à prix de 72.000 EUROS (soixante-douze mille euros)

OUTRE CHARGES.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI - Tél : 04.74.45.69.23 - courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'Ain.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIÉ DE
LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
23108911

Constitution de société

Par acte SSP en date du 15/01/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI VDB

Capital : 2 800 €

Siège social : 480 Route du Vernoux Haut, 01270 PIRAJOUX

Objet : L'achat, la vente de terrain, la construction et la gestion de bâtiments à usage d'habitation, artisanal et commerciale

Durée : 99 ans

Gérant : M BERGER Eliott demeurant

au 480 Route du Vernoux Haut, 01270 PIRAJOUX

Clause d'agrément : Cession libre entre

associés, ascendants et conjoint soumise

à agrément dans les autres cas.

Immatriculation: RCS BOURG-EN-

BRESSE

23108787

NEXEN-SIMON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THOIRY du 6 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

BLANDINE COIFFRELOOK

Siège : Vert Futur - ZA de la Praille - 6,

rue de l'Artisanat, 01710 THOIRY

Durée : 99 ans à compter de son Imma-

triculation au RCS

Capital : 1 000 €

Objet : L'activité de salon de coiffure, de

prothésiste ongulair, spa et bien être.

Sous réserve des dispositions légales,

chaque associé dispose d'autant de voix

qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des

actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'ex-

ception des cessions aux associés, sont

soumises à l'agrément de la collectivité



ANNONCES LÉGALES

la nouvelle plateforme
de La Voix de l'Ain

AVIS

Avis administratifs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfète de l'Ain - Préfet de l'Isere

Avis d'enquêtes publiques conjointes

CONCERNANT :

- le réacteur électronucléaire N° 2 de l'installation nucléaire de base INB N° 78
- le réacteur électronucléaire N° 4 de l'installation nucléaire de base INB N° 89
- le réacteur électronucléaire N° 5 de l'installation nucléaire de base INB N° 89 (Dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement)

Situés sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey

Sur la commune de SAINT-VULBAS dans L'AIN

Ce 4e réexamen est réalisé en deux phases complémentaires, "générique" (commune à tous les réacteurs de 900 MWe) et "spécifique" à ces réacteurs, comporte les volets "Risques" et "Inconvénients" et propose les dispositions d'améliorations dans le cadre de la poursuite du fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans.

Par arrêté inter-préfectoral Ain - Isère du 21 décembre 2022, des enquêtes publiques conjointes, soit une par réacteur, d'une durée de 31 jours, sont ouvertes **du lundi 6 février 2023 au mercredi 8 mars 2023 inclus**.

Les dispositions, proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique de ces réacteurs, sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ASN mentionnée à l'article L593-15 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'autorisation mentionnée au II de l'article L593-14 en cas de modification substantielle, assortie, le cas échéant, de prescriptions complémentaires.

Le présent avis d'enquêtes, ainsi que les dossiers d'enquêtes publiques, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376> et affiché dans les communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention.

Pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de SAINT-VULBAS, siège des enquêtes, et en mairies de BLYES, LOYETTES (01), LA-BALME-LES-GROTTES, VERNAS, SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, LEYRIEU, ANNOISIN-CHATELANS, HIERES-SUR-AMBY et SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38) où le public pourra les consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquêtes. Les dossiers sont également consultables, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-VULBAS, siège des enquêtes, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, un site internet, comportant un accès aux dossiers d'enquêtes publiques et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>.

Pendant la durée de ces enquêtes, les observations et propositions écrites sur ces dossiers, en précisant pour quel(s) réacteur(s), peuvent également être adressées :

- par voie postale : en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-VULBAS, 403 rue Claires Fontaines 01150 SAINT-VULBAS, à l'attention du Président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête du ou des réacteurs prédéfinis dans le courrier ou
- par courriel à l'adresse : enquete-publique-4376@registre-dematerialise.fr, le Président de la commission d'enquêtes les annexera au(x) registre(s) d'enquête correspondant(s) en mairie siège des enquêtes.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes publiques auprès du Préfet de l'Ain, Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, avant l'ouverture des enquêtes et pendant la durée de celles-ci.

La commission d'enquêtes est composée de :

- Président :M. Michel CORRENOZ, retraité ingénieur chimiste.
- Titulaires :

M. Jean-Pierre BIONDA, ingénieur en chef des ponts eaux et forêt retraité

M. Georges GUERNET, ingénieur en électronique et génie atomique retraité

Mme Karine FERRANTE, ingénieure en environnement

M. Michel BOUNIOL, retraité de l'éducation nationale.

- Suppléante : Mme Françoise LARTIGUES-PEYROU, retraitée ingénieure de recherche en évaluation environnementale.

La commission d'enquêtes ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairie, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

mardi 7 février 2023 Saint-Vulbas de 9h à 11h30

jeudi 9 février 2023 Vernas de 9h30 à 12h

lundi 13 février 2023 Loyettes de 9h 30 à 12h

jeudi 16 février 2023 Saint-Vulbas de 14h à 16h30

samedi 18 février 2023 Blyes de 10h à 12h

mardi 21 février 2023 Hières-sur-Ambly de 16h à 18h

vendredi 24 février 2023 Annoisin-Chatelans de 17h à 19h

lundi 27 février 2023 La Balme les Grottes de 15h à 18h

jeudi 2 mars 2023 St Baudille de 15h à 18h

samedi 4 mars 2023 Leyrieux de 9h à 12h

lundi 6 mars 2023 Saint-Romain-de-Jalionas de 15h à 18h

mercredi 8 mars 2023 Saint-Vulbas de 9h à 11h30

Les rapports et les conclusions motivées de la commission d'enquêtes, pour chaque réacteur, seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquêtes, en Préfecture de l'Ain (bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées) et sur le site internet des services de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes conjointes.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

- Mme Emmanuelle VALEMBOSIS, Responsable des Relations Territoriales - CNPE du Bugey

- M. Anthony DOMAIGNÉ, Appui Directeur Délégué Patrimoine - CNPE du Bugey

Courriel : bal-bugey-enquetepublique@edf.fr

337021300

Avis au public



PRÉFÈTE DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE L'AIN

AVIS AU PUBLIC

Commune de DIVONNE-LES-BAINS

Prescription de l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn) « inondations de la Versoix et ses affluents »

Par arrêté du 22 décembre 2022, la préfète de l'Ain a prescrit l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondations de la Versoix et ses affluents » sur la commune de DIVONNE-LES-BAINS (01).

L'arrêté et ses annexes peuvent être consultés :

- en mairie de DIVONNE-LES-BAINS,
- à la sous-préfecture de GEX, - à la préfecture de l'Ain,
- à la direction départementale des territoires de l'Ain,
- et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Ain (www.ain.gouv.fr).

Le public peut consulter un dossier de concertation en mairie, aux jours et horaires d'ouverture, et consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

341382200

Enquêtes publiques



HAUT-BUGEY
AGGLOMÉRATION

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LA COMMUNE D'ARBENT

Par arrêté n°199/2023 du 16/01/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune d'Arbent.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet demodification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur la commune d'Arbent.

Le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur la commune d'Arbent est soumis à enquête publique :

Du lundi 6 février 2023 au lundi 20 février 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier necomporte pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- * Commissaire enquêteur : Madame Catherine BRUN

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- * Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr
- * Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- * En mairie d'Arbent : lundi de 9h00 à 12h00, mardi/mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 9h00 à 12h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Arbent et Haut-Bugey Agglomération lors des permanences suivantes :

- * Le mercredi 8 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Arbent
- * Le mercredi 15 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Arbent
- * Le lundi 20 février 2023 de 09h00 à 12h00 au siège de Haut-Bugey Agglomération à Oyonnax

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- * Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Arbent
- * Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4432>
- * Par voie postale, adressé à Madame Catherine BRUN commissaire enquêteur au siège de Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX- Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-4432@registre-dematerialise.fr
- * Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public

pendant un an en mairie d'Arbent, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

340112100

PRÉFECTURE DE L'AIN



PRÉFÈTE DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DE L'AIN

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS

Préfecture de l'Ain - Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

Par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023, a été décidée la mise à disposition du public de la demande d'enregistrement présentée par le **GAEC de la Chanéaz**, dont le siège social est situé à BAGÉ-DOMMARTIN, en vue de régulariser la situation administrative de son élevage de 230 vaches laitières sur son site de la Chanéaz situé à la même adresse, pendant une durée de quatre semaines, **du lundi 27 février 2023 à 8H30 au lundi 27 mars 2023 à 12H00 inclus**, sur le territoire de la commune de BAGÉ-DOMMARTIN.

L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n°(s) 2101-2-b et 1530-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est soumise au régime de l'enregistrement au titre du Code de l'environnement - Livre V - Titre 1er.

Le dossier de cette demande, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public, resteront déposés à la mairie de BAGÉ-DOMMARTIN et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).Le dossier sera également tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classeesr516.html>.

Les observations peuvent également être transmises au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain par courrier ou par voie électronique (prefenvironnement@ain.gouv.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de la consultation, soit le lundi 27 mars 2023 à 12H00. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo). Ces observations seront annexées au registre par la Préfète à l'issue du délai de consultation du public.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

A l'issue de la consultation, la décision relative à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Chanéaz fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

342660400

Plan local d'urbanisme



St
VULBAS

COMMUNE DE SAINT-VULBAS

Modification N°02 du plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°01/2023 du 04 janvier 2023 le projet de modification N°02 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Vulbas est soumis à une enquête publique, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le plan local d'urbanisme est un document qui réglemente le droit des sols sur le territoire communal.

Conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale ° 2022-ARAKKU-2784 du 22/09/2022, le projet de modification N°02 du plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme se déroulera à lamairie de Saint-Vulbas sise 403 rue Claires Fontaines à partir du 1er février 2023 à 09h00 jusqu'au 23 février 2023 à 16h30 inclus.

La personne responsable de la modification N°02 du plan local d'urbanisme est la comunede Saint-Vulbas, représentée par son maire Monsieur Marcel JACQUIN.

Toute information relative à la modification N°02 du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la mairie de Saint-Vulbas 403 Rue Claires Fontaines 01150 SAINT-VULBAS ou par courrier électronique à : enquetepublique@mairiestvulbas.fr

Monsieur Gérard BLANCHET est nommé en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E22000149/69 du 15/12/2022 de la présidente du tribunal administratif de Lyon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saint-vulbas.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version papier sera consultable gratuitement à la mairie de Saint-Vulbas 403 Rue Claires Fontaines 01150 SAINT-VULBAS (siège de l'enquête publique).

Le dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf fermeture ou modifications d'horaires

Valeur totale du marché/du lot : 800000 euros
V.2.5)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-10
Lot n° : 10 - Charpente-couverture-zinguerie
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire : Bresse Dombes Toitures, 88 chemin de la garenne, F - 01960 Péronnas, Tél : +33 474218416, courriel : Contact@bressedombestoitures.fr, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : oui.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 1000000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-11
Lot n° : 11 - Menuiseries
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire : Menuiseries roux & fils, 3345 route de Montrevel Bagé la ville, F - 01380 Bagé Dommartin, Tél : +33 385304265, courriel : Contact@menuiserie-roux-01.fr, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : oui.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 1200000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-12
Lot n° : 12 - Maçonneries
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire :Bonnet bâtiment, 88 chemin de la garenne, F - 01960 Péronnas, Tél : +33 474210462, courriel : Contact@bonnetbatiment.fr, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : oui.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 400000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-13
Lot n° : 13 - Voiries réseaux divers
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire : Fontenat TP, 4 rue Largillière, F - 01000 Bourg-en-Bresse, Tél : +33 474210462, courriel : Etudes.fontenattp@fontenat.com, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : non.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 400000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-14
Lot n° : 14 - Espaces verts
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire :Bresse paysage, 175 chemin des Rippes Chille, F - 01440 Viriat, Tél : +33 474253481, courriel : Bressepaysage@orange.fr, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : oui.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 1000000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-15
Lot n° : 15 - Nettoyage
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire : SENI, 35 rue de Valentin, F - 94000 Créteil, Tél : +33 146701440, courriel : Nicolas.duveau@seni.fr, Fax : +33 146701446, code NUTS : FR107
Le titulaire est une PME : non.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 1200000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-16
Lot n° : 16 - Curage de colonnes EU/EV
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire : Ivanoé assainissement, 28 impasse du perrier, F - 01360 Loyettes, Tél : +33 983212122, courriel : Contact@ivanoe-assainissement.fr, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : oui.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 1400000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022-30-17
Lot n° : 17 - Désinsectisation et dératisation
V.2)Attribution du marché
V.2.1)Date de conclusion du marché : 29 décembre 2022
V.2.2)Nom et adresse du titulaire : Phytra Ecologia, 140 rue du Loup, F - 01440 Viriat, Tél : +33 474213768, courriel : Phytra@wanadoo.fr, code NUTS : FRK21
Le titulaire est une PME : oui.
V.2.3)Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :
Valeur totale du marché/du lot : 800000 euros
V.2.4)Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d’être sous-traité : non.
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
VI.3)Informations complémentaires
VI.4)Procédures de recours
VI.4.1)Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, F - 69003 Lyon, Tél : +33 487635000, courriel : Greffe.ta-lyon@juradm.fr, adresse internet : http://lyon.tribunal-administratif.fr
VI.4.2)Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3)Introduction de recours
VI.4.4)Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours
VI.5)Date d'envoi du présent avis : 16 janvier 2023

339889100

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

BEL HORIZON

Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : 161, Chemin des côtes d’en Haut
01800 PEROUGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d’un acte sous signature privée en date à PEROUGES du 16 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : BEL HORIZON
Siège social : 161, Chemin des côtes d’en Haut, 01800 PEROUGES
Objet social :
-l’acquisition, la construction, l’aménagement, la location, nu ou en meublé, ainsi que la conservation en patrimoine et la gestion par bail, location ou autre de ces biens immobiliers ;
-toutes opérations et prestations de services relatives aux activités d’investissement immobilier et administration de biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l’immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Associés en nom :
-Monsieur Stéphane ROSTAING, demeurant 161, Chemin des Côtes d’en Haut - 01800 PEROUGES
-La société ROSTAING CROISSANCE, SAS au capital de 2 586 931 euros, dont le siège social est situé 17, Avenue Charles de Gaulle - 01800 VILLIEU LOYES MOLLON (804 966 885 RCS BOURG EN BRESSE)
Gérant associé :
-Monsieur Stéphane ROSTAING, demeurant 161, Chemin des Côtes d’en Haut - 01800 PEROUGES
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE.

Le Gérant

340132300

Dissolutions

AVIS DE DISSOLUTION

MAT ET RAPH

MAT ET RAPH. Société à responsabilité limitée au capital de 8.500 €. **Siège social** : 20 avenue Alphonse Baudin - 01 000 BOURG EN BRESSE. RCS BOURG EN BRESSE 521 744 425. L’Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Mathieu DODARD, demeurant 150 rue Rhin et Danube - 01 000 BOURG EN BRESSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 20 avenue Alphonse Baudin - 01 000 BOURG EN BRESSE. C’est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE.

340174200

Transferts de siège social

PROMO EVENTS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : PROMO EVENTS.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 3 boulevard John Kennedy, 01000 Bourg en Bresse.
532112232 RCS de Bourg en Bresse.
Aux termes de l’assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2023, les associés ont décidé, à compter du 15 janvier 2023, de transférer le siège social à 19 rue Sergent Blandan, 69001 Lyon.
Radiation du RCS de Bourg en Bresse et immatriculation au RCS de Lyon

340097300

Fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/01/2023, enregistré au SPFE de l’Ain le 16/01/2023, sous la mention Dossier 202300002052, réf.0104P012023A31, **Monsieur Franck CHICHOUX**, dmt au 511 Impasse de la Jayr - 01250 MONTAGNAT, immatriculé au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le n°823537253 et **Madame Nadine CHICHOUX née JURATOVAC** dmt au 511 Impasse de la Jayr - 01250

MONTAGNAT, ont **vendu**, à la société **Chez Soun**, SNC au capital de 1500 €, dont le siège social est au 135 chemin de l’Eglise - 01250 MONTAGNAT, immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le n°921544268, un fonds de commerce de **débit de tabac, épicerie, alimentation générale, dépôt de pain, de pâtisserie et de viennoiserie, glaces à emporter et à consommer sur place, boissons chaudes et froides non alcoolisées, dépôt de presse et gaz, agence postale, photocopie** sis et exploité 135 Chemin de l’Eglise - 01250 MONTAGNAT et pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le n°82353725300010, moyennant le prix de **100000 €**, avec entrée en jouissance au **10/01/2023**. Les oppositions seront reçues dans les dix jours à compter de la dernière en date des publications légales chez **la SELARL d’Avocat Pierre-Emmanuel THIVEND** au 13 avenue de Bad Kreuznach - 01000 BOURG-EN-BRESSE.

Pour Insertion

340364700

Clôture de liquidation

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

MAT ET RAPH

MAT ET RAPH. Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 8.500 €. Siège social : 20 avenue Alphonse Baudin - 01 000 BOURG EN BRESSE. RCS BOURG EN BRESSE 521 744 425. L’Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mathieu DODARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE.

340173900

Euro
Légales

marchés publics

LE PROGRÈS

LE JOURNAL
de Saône-et-Loire

LE BIEN PUBLIC

>> CONTACT : 0809 101 811

Plateforme
de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 70.000 €

- Mise en ligne de l’avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises
inscrites au niveau national



La plateforme de référence
des marchés publics

www.estbourgognemedia.
marchespublics-eurolegales.com

www.leprogres.marches
publics-eurolegales.com

HAUT
BUGEY

AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LA COMMUNE D'ARBENT

Par arrêté n°199/2023 du 16/01/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune d'ARBENT.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur la commune d'ARBENT.

Le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur la commune d'Arbent est soumis à enquête publique : Du lundi 6 février 2023 au lundi 20 février 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Madame Catherine BRUN

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération :

www.hautbugey-agglomeration.fr

- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

- En mairie d'Arbent : lundi de 9h00 à 12h00, mardi/mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 9h00 à 12h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Arbent et à Haut-Bugey Agglomération lors des permanences suivantes :

- Le mercredi 8 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Arbent

- Le mercredi 15 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Arbent

- Le lundi 20 février 2023 de 09h00 à 12h00 au siège de Haut-Bugey Agglomération à OYONNAX

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'ARBENT

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/4432

- Par voie postale, adressé à Madame Catherine BRUN commissaire enquêteur au siège de Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX

- Par message électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-4432@registre-dematerialise.fr

- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Arbent, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

23107589

Pour votre projet
de marché public :La Voix de l'Ain
vous accompagne

AVIS DE MARCHÉ

I. Identification de l'organisme qui

passa le marché

Nom de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de la Veyrie

SIRET : 2000705500007

10, Rue de la Poste

Le château

01290 Pont-de-Veyle

Téléphone : 03.85.23.90.15

Groupeement de commandes : non

II. Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation et pour la remise des offres :

Lien URL vers le profil d'acheteur :

https://marchespublics.ain.fr

L'intégralité des documents de la consultation sur le profil acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :

non

Nom du contact : Monsieur le Président

III. Procédure

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation (aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles) : voir le règlement de consultation

Techniques d'achat : sans objet

Date limite de réception des offres :

13/02/2023 à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

Variantes à l'initiative du candidat non autorisées.

Variante exigée pour la fourniture et la pose de gazon synthétique bicolore avec bandes de 8 m sur 35 mm d'épaisseur de fibre comprenant des dégagements de couleur ocra avec couche de sangle y compris collage des joints, trappes.

PSE facultative : clôture

Critères d'attribution : se reporter au règlement de consultation

Délai minimum de validité des offres :

120 jours

IV. Identification du marché

Objet du marché : Rénovation d'un terrain de football synthétique

CPV objet principal : 45236119-7

Nature de marché : travaux

Lieu d'exécution : Stade Communautaire 580, Route des Combes 01290 LAIZ

Durée d'exécution du marché : 3 mois à compter de l'OS de démarrage.

La consultation comporte des tranches :

non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

non

Marché alloti : non

V. Informations complémentaires

Renseignements complémentaires : demande écrite en utilisant l'onglet « question » du profil https://marchespublics.ain.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/01/2023

23107731

Commune de LE MONTELLIER

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(article R.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique
(décret 2018-1075 du 3 décembre 2018))

1. Identification de l'acheteur :

Commune de LE MONTELLIER

49 Rue de la Mairie

01800 LE MONTELLIER

Tél. : 04.78.06.63.56

Mail: mairie.lemontellier@gmail.com

SIRET: 210 102 604 000 19

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

2. Communication :

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

https://voixdelain.e-marchespublics.com

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui

Renseignements complémentaires : https://voixdelain.e-marchespublics.com

Les offres sont transmises par voie électronique sur la plateforme suivante :

https://voixdelain.e-marchespublics.com

3. Procédure :

Type de procédure : marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique)

Condition de participation : Garanties et capacités techniques et financières - Références professionnelles

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Celles fixées dans le règlement de consultation

Date limite de réception des offres : VENDREDI 10 FÉVRIER 2023 à 12 h 00

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Prix des prestations - 60 % - Valeur technique - 30 % - Amélioration du délai : 10% (voir RC)

4. Identification du marché :

Intitulé du marché : AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLAGE

CPV - Objet principal : 45233140

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de LE MONTELLIER

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

5. Lots :

Marché alloti :

LOT N°1 : V.R.D.

LOT N°2 : PAYSAGE ET MOBILIER

6. Informations complémentaires :

Visite obligatoire : préférable

Date prévisionnelle de commencement des travaux : MI AVRIL 2023

Date d'envoi du présent avis à la publication : VENDREDI 20 JANVIER 2023

23107685

Constitution de société

Par ASSP du 10/01/2023, il a été constitué une SASU dénommée

VENTIEX

Siège social : 52 avenue Amédée Mercier 01000 BOURG-EN-BRESSE.

Capital : 100€

Objet : Achat et vente en ligne des produits non-réglementés (E-Commerce) :

vente de vêtements, vente d'accessoires pour maison, vente de jouets, vente d'accessoires pour animaux.

Président : M. Nabil Saidi, 52 avenue Amédée Mercier 01000 BOURG-EN-BRESSE.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

23107592

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

Christopher RAULT - E.S.A.

FORME : Société à responsabilité limitée (associé unique)

SIEGE SOCIAL : 83A Impasse du Chemin Vieux, 01750 REPLONGES

OBJET : Conseils, Audits, Formations HACCP en sécurité sanitaire des aliments pour les hôtels, restaurants et métiers de bouche (chaîne alimentaire).

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 3.000 €

GERANCE : Monsieur Christopher RAULT demeurant 83A Impasse du Chemin Vieux, 01750 REPLONGES.

IMMATRICULATION : au RCS de BOURG-EN-BRESSE

Pour avis,
23107495

OFFICE NOTARIAL
DES CHARPENNES
75 Cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Luc SAINT-PAUL, Notaire à VILLEURBANNE (69100) le 20 décembre 2022, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

SCI N3D

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : CHATILLON-SUR-CHALAIRONNE (01400) Montaplan 200 Chemin des Bouleaux.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1.000 euros par apport en numéraire

Chaque part sociale donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Cogérants : Monsieur Didier NALLET, demeurant à CHATILLON-SUR-CHALAIRONNE (01400) 200 chemin des Bouleaux Montaplan, Monsieur Daniel NALLET et Madame Christiane GRANGER, épouse NALLET, demeurant ensemble à GELLES (63740) 10 Impasse des Jardins, nommés aux fonctions de cogérants pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE

Pour avis, Le Notaire
23107394

Cabinet de Me Bruno CHANEL
452 rue Léopold Le Hon
01000 BOURG-EN-BRESSE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEYNOST du 11 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ALESS' TAXI

Siège social : 576 rue Saint Pierre, 01700 BEYNOST

Objet social : Toutes activités de transport de personnes ; le transport de personnes par taxi ; le transport de personnes au moyen de véhicules de moins de 3,5 tonnes et de moins de 10 places

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 €

Gérance : Monsieur Alexandre COTAZ, demeurant 576 rue de Saint Pierre 01700 BEYNOST, assure la gérance.

Immatriculation : de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BOURG-EN-BRESSE.

Pour avis, la Gérance
23107373

Par ASSP du 07/12/2022, il a été constituée une SAS dénommée

TOTAKE UP

Siège social : 3 rue de la prairie 01630 SAINT-GENIS-POUILLY.

Capital : 2 000€

Objet : Prestation de services, mis en relation entre les particuliers et les professionnels afin de mettre en avant la commercialisation de leurs produits.

Président : Mme Ludvine Pelletier, 3 rue de la prairie 01630 SAINT-GENIS-POUILLY.

DG : Mme Marina Munoz, 56 chemin du nant d'oy 74290 TALLOIRES-MONTMIN.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

2300032

Oyonnax
AGGLOMÉRATION

AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE OYONNAX
M. Michel PERRAUD - Maire
126 RUE ANATOLE FRANCE
BP 817
01100 OYONNAX

Tél : 04 74 77 00 06 - Fax : 04 74 77 18 60
mél : correspondre@ws-france.com
web : http://www.oyonnax.fr

SIRET 2101283600017

Groupeement de commandes : Non

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : Accord-cadre pour la fourniture d'enveloppes et de papier à lettre imprimés

Référence acheteur : 2301LETT

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-Cadre

Lieu de livraison : Oyonnax

Oyonnax

01100 OYONNAX

Durée : 12 mois

Principale : 229000000 - Imprimés divers

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Acheteurs (habilités) à passer les marchés subéquents ou bons de commande.

Valeur estimée hors TVA : 76 000,00 euros

Lot N° 1 - Enveloppes à logo et papier à entête Enveloppes à logo et papier à entête

Coût estimé hors TVA : 40 000,00 euros

Lieu de livraison : 01100 OYONNAX

Vous aimez lire

La Voix de l'Ain

CHAQUE
VENDREDI

Pensez à vous abonner !